



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MAURICE GUNSBORG (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3.

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Maurice Gunsbourg par la société Vinci-Construction – 9 allée de la Briarde – CS 10559 Emerainville – 77436 Marne-la-Vallée cedex 2, agissant pour le compte d'Eau de Paris – 19 rue Neuve Tolbiac – CS 61373 – 75214 Paris cedex 13 (rénovation d'une chambre),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Maurice Gunsbourg** à compter du **17 octobre 2022 à 8 heures 30** jusqu'au **4 novembre 2022 à 17 heures** :

- **Neutralisation du stationnement** sur le tronçon compris **entre la rue des Lampes et l'avenue Jean Jaurès des deux côtés,**
- **Neutralisation de la voie de circulation au droit du n°45** : la circulation des véhicules sera déviée sur la voie restante et sur le stationnement neutralisé face au n°45-45 bis,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Vinci-Construction – 9 allée de la Briarde – CS 10559 Emerainville – 77436 Marne-la-Vallée cedex 2

FAIT EN MAIRIE, LE

05 OCT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr

LE 05 OCT 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon